

Vie scolaire : éducation à la citoyenneté

Des actes de violence **intolérables** se produisent à échéances régulières contre **des personnels** des établissements scolaires et particulièrement des professeurs.

Ces faits ne représentent pas **la réalité** de la situation dans tous les collèges et les lycées de France mais ils rappellent **l'urgence** pour l'Ecole de mettre en œuvre **une véritable pratique de l'éducation à la citoyenneté**.

Dans les EPLE, l'éducation à la citoyenneté est devenue incontournable, cet apprentissage est transversal et sa mise en œuvre concerne **tous les acteurs** des établissements scolaires.

Pour autant, c'est au secteur « **Vie scolaire** » et plus particulièrement **au CPE et à son équipe** qu'est confié le pilotage de cet apprentissage de la vie en société dans les établissements scolaires.

Le **système représentatif** permet aux élèves de participer aux différentes instances de l'établissement par le biais de leurs représentants. Il vise aussi à les initier à **la vie démocratique** et constitue donc un élément essentiel de l'éducation à la citoyenneté.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place : **en lycée**, c'est le Contrat de vie lycéenne (CVL) ; en collège, c'est le **parcours citoyen**, l'enseignement

moral et civique (EMC) et le **parcours santé**.

Dans ce mode de fonctionnement et d'apprentissage, le **CPE** se trouve fortement impliqué. Cependant, une question demeure: le Conseiller Principal d'Éducation, est-il **suffisamment formé** pour contribuer de manière efficace dans les EPLE à l'éducation à la citoyenneté?

Au regard de **la responsabilité accrue** dévolue à l'équipe « vie scolaire » dans ce domaine, le SNCL-FAEN demande que **des formations** pour les CPE afin de développer leurs compétences et les aider à maîtriser de nouvelles pratiques professionnelles, dans le cadre de **la formation continue**, soient mises en place.

Les violences scolaires ne sont pas **un phénomène nouveau** mais elles interpellent la société dans son entier. C'est pourquoi nous réaffirmons que **la primauté** doit être donnée à **l'acte éducatif**, tout d'abord **dans les familles** mais aussi **à l'Ecole**.

Nous demandons aux responsables de tout mettre en œuvre afin d'**assurer la sécurité** des personnels et des élèves dans les établissements et à leurs abords et de **soutenir et accompagner** les **victimes**.

Scolarité obligatoire : 16 ans basta !

L'idée, annoncée par la ministre de l'Éducation nationale de rendre **la scolarité obligatoire au-delà de 16 ans** est aberrante. Le SNCL-FAEN s'est déjà exprimé contre cette nouvelle lubie par l'intermédiaire de sa fédération, la FAEN.

La ministre dit vouloir ainsi **lutter contre le décrochage** scolaire. Pourtant les difficultés des élèves « décrocheurs » commencent bien **avant cette période**, ce qui supposerait qu'elles soient détectées **dès qu'elles apparaissent** et traitées **le plus rapidement possible**.

Nous avons toujours défendu l'idée que les élèves volontaires puissent, **dès la classe de quatrième** effectuer une période d'essai dans un **lycée**

professionnel, tout en gardant leur statut de collégien, afin de **se familiariser** concrètement avec cet enseignement et en leur laissant la possibilité de **revenir au collège**.

Ni les élèves, ni leurs parents n'attendent un allongement de la scolarité mais plutôt une orientation qui leur permette de trouver leur voie professionnelle et **s'insérer** dans la société.

Conserver dans les établissements scolaires des élèves **qui ne demandent qu'à en sortir** rendrait impossibles les conditions d'exercice des personnels chargés de les y maintenir, **au détriment** des élèves de la classe qui voudraient travailler.

Il est vrai que la période qui s'ouvre est propice à **tous les excès** dans les promesses.



PPCR et évaluation

Dans le cadre de la négociation **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations** (PPCR), le gouvernement a décidé de **revaloriser** les carrières des enseignants. Entre **2017 et 2020**, les **indices** seront **majorés** et les **grilles** indiciaires **évolueront**.

En contrepartie ces évolutions sont corrélées à **la fin de l'évaluation professionnelle actuelle**. Celle-ci liera encore **plus qu'aujourd'hui**, la rémunération à l'évaluation.

La position du **SNCL-FAEN** est claire : nous demandons une **revalorisation financière effective** de la fonction enseignante pour, notamment, rendre le métier **plus attractif**.

Malheureusement, les annonces récentes ne vont pas dans ce sens : tout d'abord le processus du PPCR est **trop étalé** dans le temps (4 années) alors qu'il existe une **réelle urgence**. Ensuite, rien ne permet d'envisager sereinement quelle sera la situation économique du pays en 2020 et si **les décisions d'aujourd'hui pourront arriver à leur terme**.

Plusieurs mesures telles que **la conversion de 9 points d'indemnités en points d'indice**, la **suppression** du rythme d'avancement **au grand choix**, minorent la portée de cette prétendue revalorisation qui fait en partie **payer la facture aux enseignants**.

Le blocage du point d'indice depuis 2010 n'est **pas compensé par les 1,2%** accordés en deux fois au **1^{er} juillet 2016** et **1^{er} février 2017**. Ajoutés à la hausse de la retenue pour pension, tous ces éléments se combinent pour traduire une **baisse du pouvoir d'achat**.

Ainsi, d'après nos calculs, un professeur au **3^{ème} échelon de la classe normale** percevra **14 € de moins** par mois qu'en juin 2010. Au **11^{ème} échelon**, il percevra **42 € de moins**.

Alors **quels objectifs** pour ces mesures ? Ne nous leurrions pas : elles sont dirigées vers **l'opinion** qu'il faut absolument convaincre que les promesses de la campagne de 2012 sont effectivement tenues. Elles sont surtout une occasion de **reconquérir un électorat** fortement **déçu** et érodé.

Mais, et ceci n'est **pas négligeable**, les nouvelles grilles indiciaires notamment, permettent, tout en jouant **une partition très subtile** de variation entre **classe normale et hors classe, débuts et fins** de carrière, **promus et non promus** au 3^{ème} grade (classe exceptionnelle), de **valider la rémunération au mérite** (à laquelle le SNCL-FAEN s'est toujours opposé), pour in fine **réaliser des économies budgétaires**.

Les nouvelles formes d'évaluation donnent aux chefs d'établissement **des moyens de pression inédits** pour les promotions et plus généralement **l'évolution de carrière**. Même si pour l'instant **la double évaluation** inspecteur / chef d'établissement, **est préservée**, de nombreux critères d'évaluation font la part belle aux **activités annexes** au détriment de l'enseignement proprement dit qui est le véritable « cœur » du métier.

Les enseignants français, notamment **sous rémunérés** dans les pays de l'OCDE, avaient de fortes attentes : parce que **la paupérisation** d'une partie grandissante du corps enseignant a assez duré et parce que, toutes les études le montrent, c'est **l'un des leviers incitatifs** forts, capables de convaincre **les jeunes diplômés** à se tourner vers les métiers de l'enseignement.

Mais ces deux mesures (revalorisation et « nouvelle » évaluation) ne sont toutefois pas dénuées **d'arrière-pensées** : elles permettront, à terme, comme le sous-tend la **modification des statuts de 2014**, **d'augmenter** le temps de présence des enseignants dans les établissements.

Ils deviendront ainsi **de simples agents d'exécution**.

Le **SNCL-FAEN** y est fortement opposé et **appelle tous les enseignants à le rejoindre dans ce combat**.

Pour consulter l'analyse de notre fédération sur le PPCR, connectez-vous au site de la FAEN en cliquant sur ce lien : http://faen.org/publications/faen_infos/2016-2017/Faen-infos_2016-2017_3.pdf